



## FORMALITE SECURITE SOCIALE OBLIGATOIRE

Vous entrez à l'IUFM : PLC – PLP – CPE et devenez ainsi fonctionnaire stagiaire : votre régime de Sécurité Sociale évolue.

Vous devez vous inscrire au régime de Sécurité Sociale des fonctionnaires <sup>(1)</sup>

### ➤ Modalités d'inscription :

- ✓ Compléter le formulaire au verso et y joindre :
  - Un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.
  - Une copie de votre attestation Carte Vitale ou à défaut une photocopie de votre carte.
  - Une copie d'une pièce d'identité (Carte d'identité, passeport, livret de famille, ...).
  - Une copie de votre convocation à l'IUFM.
- ✓ Retourner, dès que possible, votre dossier complété au Centre MGEN dont dépend votre Site IUFM :

SAINT GERMAIN EN LAYE	ETIOLLES	ANTONY - JOUHAUX ANTONY - VAL DE BIEVRE	CERGY
MGEN CENTRE 506-078 41, avenue du Centre 78057 St Quentin Yvelines Cedex Tel : 3676	MGEN CENTRE 506-091 1 rue Pasteur 91036 EVRY Cedex Tel : 3676	MGEN CENTRE 506-092 19/25 rue Gallieni 92511 Boulogne Billancourt Cedex Tel : 3676	MGEN CENTRE 506-095 1 place de la Pergola 95090 Cergy Pontoise Cedex Tel : 3676

### ➤ Quelques précisions sur cette formalité :

- ✓ Vous pouvez nous signaler, sur le formulaire (au verso) une couverture éventuelle de vos enfants ou de toute personne rattachée à votre Sécurité Sociale.
- ✓ Le Centre 506 doit vous prendre en charge dès le 1<sup>er</sup> septembre 2009 et procéder à la mutation de votre dossier Sécurité Sociale. Contactez rapidement la MGEN présente dès la rentrée sur le site de votre IUFM.
- ✓ Vos feuilles de soins seront remboursées par votre MGEN départementale à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

***Un conseil : n'attendez pas la rentrée pour régler cette formalité !  
Renvoyez-nous dès aujourd'hui le formulaire au verso.***

### ➤ Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre Mgen départementale !

- ✓ Des Conseillers se tiennent à votre disposition tout l'été pour toute précision sur votre situation et seront présents lors de votre rentrée à l'IUFM.

(1) Pour l'Education Nationale, la Mgen est seule habilitée dans toute la France à gérer les remboursements Sécurité Sociale des personnes inscrites au régime général des fonctionnaires et ouvriers de l'Etat.